

Conseil communal

Reçu au SECA le	
10 SEP. 2024	
2023-DIME-205	
Original	Copie(s)
St	GP

Direction du développement territorial,
infrastructures, de la mobilité et de
l'environnement DIME
Monsieur Jean-François Steiert
Conseiller d'Etat, Directeur
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Bulle, le 6 septembre 2024

N/réf. : ALM-nei

Classement : K-0 Cantonaux

Mise en consultation publique de la révision du Plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM) et du projet de modification du Plan directeur cantonal (PDCant) – Position de la Ville de Bulle

Monsieur le Conseiller d'Etat, Directeur,

Lors de sa dernière séance, le Conseil communal a pris connaissance de votre courrier du 11 juin 2024, annonçant la mise en consultation publique de deux objets, à savoir la révision du plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM) ainsi que le projet de modification du plan directeur cantonal (PDCant).

Dans les délais impartis, le Conseil communal vous fait part de sa détermination.

Après analyse approfondie et au regard aux planifications supérieures, soit le Plan directeur régional (PDR), le Projet d'agglomération (PA4), le Plan d'aménagement local (PAL) et aux impacts majeurs que les modifications proposées auront sur le territoire en matière de mobilité, d'environnement, de paysage, de santé publique et de promotion économique pour les riverains et les entreprises, le Conseil communal a décidé de n'inscrire aucun secteur d'exploitation de gravières, qu'ils soient « prioritaires » ou « de réserve » dans sa future révision générale du PAL.

En sus, nous vous informons que M. Albert Buchs, propriétaire de la parcelle RF 7421 sise rue de la Léchère 104 à Bulle, directement impacté par le périmètre du secteur prioritaire « La Combe », s'est officiellement opposé à l'inscription d'une gravière sur sa parcelle. M. Dominique Sprumont, citoyen bullois représentant le collectif « Pour un PSEM véritablement durable », a également formulé, au nom dudit collectif, une opposition générale contre le projet de PSEM 2024. Les oppositions susmentionnées sont annexées au présent courrier.

Nous vous joignons également, en annexe, le courrier de remarques de M. Éric Rey, citoyen bullois habitant au chemin de Plaisance 51 à Bulle.

Enfin, concernant la modification du Plan directeur cantonal, nous vous rendons attentif au fait que la fiche P0514 « Parc Chocolatier Cailler » est erronée car elle mentionne la « création d'un nouveau musée gruérien ». Nous vous invitons à supprimer cette indication de ladite fiche eu égard au fait que le musée gruérien va prochainement être rénové sur son site actuel à Bulle et qu'il n'est en aucun cas prévu la création d'un nouveau musée gruérien dans le parc Chocolatier Cailler.

Notre Département Urbanisme se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous présentons, Monsieur le Conseiller d'Etat, Directeur, nos respectueuses salutations.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic



Jacques Morand



Le Secrétaire général



Raoul Girard

Annexe ment. 2